



**Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics**

Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
**L-2940 Luxembourg**

**N/Réf.: 101314**

**V/Réf.: 271663/046467 // 2021125**

Monsieur le Ministre,

Je me réfère à votre requête du 29 novembre 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de 7 frênes sur le CR 324 entre Wilwerwiltz et Kirel sur le territoire de la commune de KIISCHPELT.

En effet, l'Administration de la Nature et des Forêts me signale que l'arbre n°2 de la demande soumise ne se présente pas dans un état de santé préoccupant. Dès lors, l'abattage de cet arbre n'est pas justifié.

L'état de santé de cet arbre est à surveiller régulièrement et en cas ou ceci s'avérera nécessaire, son abattage pourra se faire sur simple demande.

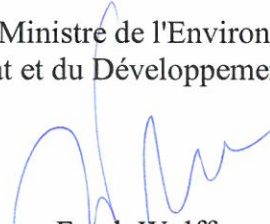
Toutefois, en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde une autorisation aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Kiischpelt, conformément à la demande soumise.
2. L'abattage se limitera aux arbres n°1, 3, 4, 5, 6 et 7.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1<sup>er</sup> octobre et fin février.
4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (Mme Michèle Siebenaller, tél : 621 202 154) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. Les arbres seront remplacés sur place par 6 sujets haute-tige d'essence feuillue indigène adaptés à la station pour le 15 avril 2023 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Frank Wolff  
Directeur adjoint de l'Administration de la  
Nature et des Forêts

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de KIISCHPELT